

Indemnités de SS, Maintien de salaire & Traitements en maladie

Ref. PRH-AGH00-F059

PRÉSENTIEL

0,5 jour - 3h30 Nouvelle Formule

LIEU

Sur site, Amiens, Toulouse

PUBLIC

Service Ressources Humaines
Professionnel RH souhaitant mettre à jour leurs connaissances et/ou faire évoluer leurs tâches dans la saisie de la paie

NIVEAU

Fondamental

PRÉREQUIS RECOMMANDÉS

Une expérience de quelques mois permet de mieux appréhender la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable de :
 - Calculer les indemnités journalières de sécurité sociale
 - Connaître les différentes bases de calcul
 - Intégrer les indemnités de sécurité sociale au bulletin de salaire de l'agent pour le maintien du salaire net



PROGRAMME

Les contractuels

- Le principe de versement des IJSS
 - Les prestations en espèces au cœur de la protection sociale
 - La logique assurantielle des IJSS
 - Les deux régimes des employeurs publics
- Le calcul des IJSS
 - L'assurance maladie
 - L'assurance maternité et paternité
 - Les accidents de travail et de trajet
 - Les maladies professionnelles

Le principe de maintien du salaire net

- Droit au maintien
- Agents non-titulaires
- Les agents sous contrat de droit privé
- Maintien du salaire brut ou net
- Application de la garantie du net

MOYENS PÉDAGOGIQUES

A la charge du MiPih

- Support pédagogique
- Travaux pratiques

A la charge de l'établissement (formation sur site)

- Vidéoprojecteur
- Paperboard

INTERVENANTS

Responsable Ressources Humaines en Centre Hospitalier
Consultant et formateur en RH et Paie pour les 3 fonctions publiques



EVALUATION DES ACQUIS

Le formateur observe la participation du bénéficiaire et évalue les acquis par un tour de table.

Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation - Action basée sur l'élaboration progressive d'un bulletin de paie.

Le Formateur apporte aide et conseil, évalue les acquis et assure un suivi post formation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les formalités sont consultables sur notre site internet
<https://www.mipih.fr/formations>

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toutes personnes en situation de handicap, contactez le service Formation Client, au **05 34 61 50 00**, pour étudier la solution adaptée à votre besoin